



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIGNE**

Date de la convocation : 5 juillet 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 13

L'An deux mille vingt-cinq, le mardi 8 juillet à 19 h 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Madame La Maire Karine MULLET.

Etaient présents :

MMES : FOURMONT C., MARTIN J., MULLET K., SIF A., BASTARD S. et LEPOURREAU E.

Et

MM : BAZILLE D., BODEREAU P., CHAMPION S., JUILLET J., AINE J.L., JODEAU S. et REYMOND V.

Etaient excusés :

MMES HATTRY V., GIRET D., VINETTE F. et GAUTIER C.

Et

MM LEMAIRE C., THEBAULT C.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M AINE Jean Luc.

1- Approbation du procès-verbal du 11 juin 2025

Les membres de l'assemblée ont été invités à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 11 juin 2025. **Aucune remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

2- Acquisition chaudière école maternelle

La chaudière de l'école maternelle est hors-service et doit être remplacée pour être fonctionnelle d'ici l'automne.

La collectivité a sollicité les services de l'Agence des Territoires de la Sarthe pour étudier le renouvellement de la chaudière gaz naturel par tout autre système de chaleur renouvelable avec possibilité de bénéficier du fond chaleur de l'ADEME.

Cette étude a donné lieu à la rédaction d'une note d'opportunité fournissant une première

approche des solutions de chauffage qui pourraient être envisagées pour l'école en remplacement de l'actuelle chaudière gaz naturel. L'objectif de ce rapport étant d'étudier les scénarii suivants :

- La mise en place, d'une chaudière **Bois granulé** pour assurer le chauffage de l'école maternelle : Cette solution ne peut être retenue. Les camions de livraison ne peuvent pas accéder à la chaufferie de l'école maternelle en raison de l'étroitesse du chemin d'accès.

Opération non chiffrée.

- La mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) assistée par la **géothermie sur sondes** pour assurer la production de chauffage de l'école maternelle ou de l'école maternelle et primaire : Cette solution nécessite une étude de faisabilité complémentaire. En effet, Il semblerait envisageable d'implanter des sondes dans le terrain de la cour du bas de l'école dont la profondeur de forage (80m maximum de profondeur) devra être validée par l'avis d'un expert. Le scénario part sur l'hypothèse que les émetteurs en place (radiateurs) peuvent fonctionner en moyenne température (50° max). Dans le cas contraire, il conviendra de les remplacer pour les rendre compatibles avec la géothermie.

Opération chiffrée entre 81 000€ (école maternelle seulement) et 181 500€ (école maternelle et primaire) avec une aide fonds chaleur et/ou réseau allant respectivement de 29 000€ à 79 300€.

- La mise en place d'une **pompe à chaleur (PAC) air/eau** pour assurer la production de chauffage de l'école maternelle : Le scénario part sur l'hypothèse que les émetteurs en place (radiateurs) peuvent fonctionner en moyenne température (50° max). Dans le cas contraire, il conviendra de les remplacer pour les rendre compatibles avec la géothermie.

Opération chiffrée à 41 700€ sans possibilité de bénéficier du fonds chaleur.

Au regard des délais nécessaires pour réaliser les études complémentaires et les travaux, dans la perspective de mise en place d'une pompe à chaleur assistée par la géothermie sur sondes, les membres de la commission environnement et cadre de vie se sont orientés dans leur séance du 19 juin dernier vers le remplacement de la chaudière en conservant le système gaz naturel afin de s'assurer que cette dernière soit fonctionnelle d'ici la fin du mois de septembre.

Une mise en concurrence a donc été opérée auprès de plusieurs entreprises pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle chaudière gaz naturel. Il est rappelé aux membres du Conseil qu'une enveloppe de 26 000 € € TTC a été prévue à cet effet et inscrite au budget prévisionnel 2025.

Nous avons reçu 4 devis : les deux moins disant ont été sélectionnés ; après étude par la commission environnement et cadre de vie, cette dernière propose de choisir celui d'Engie qui préconise de remettre à neuf l'ensemble de l'installation (y compris le ballon de distribution de chauffage) en ne conservant que les entrées et les sorties d'installation déjà existantes. La chaudière sera à condensation comme celle du primaire. La maintenance sera assurée par Engie.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **valider le devis d'Engie pour le remplacement de la chaudière de l'école maternelle.**
- **autoriser Madame la Maire à signer le devis correspondant pour un montant de 24 482 € TTC.**
- **adresser à Engie un courrier pour la confirmation d'une mise en service au 1^{er} octobre prochain.**

3- Remplacement tracteur-tondeuse

Le remplacement n'ayant pas été étudié par la commission environnement et cadre de vie la validation du changement est reportée à une date ultérieure

4- Questions diverses

- **Maison pour tous**

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire de la Maison pour Tous, le service de l'eau et de l'assainissement nous a sollicité pour fournir une pièce complémentaire relative à la gestion des eaux pluviales sur la parcelle.

Pour donner suite à cette demande, le sujet a été retravaillé avec le bureau d'études SODEREF, afin d'intégrer une solution adaptée. Il nous propose une nouvelle configuration avec une noue d'infiltration de surface plus conséquente.

Cette solution répond aux exigences techniques mais supprime l'espace initialement envisagé pour le jardin nourricier.

Après en avoir débattu, les membres du conseil demande une nouvelle étude d'infiltration des eaux, afin de trouver une alternative à la noue proposée (puisard, plan d'épandage ou autre).

- **Travaux d'éclairage du terrain de Football**

Les poteaux ont été retirés, les caméras démontées. Les deux entreprises intervenantes se sont accordées pour le coulage des fondations ainsi que le levage des mats sous 8 jours.

La mise en place des nouveaux éclairages et des caméras se fera après le câblage nécessaire.

- **Communication**

Le site internet intramuros est actif sur aigné.fr

Une économie de 200 € est réalisée sur l'hébergement.

Le renouvellement du pack « Office » est envisagé avec notamment un gain substantiel en changeant de fournisseur.

Le panneau d'affichage électronique doit être changé, deux solutions : soit l'achat ou la location pour 265 € HT/ mois avec un engagement de 5 ans.



- **Conseil des Sages**

Une réunion est prévue le 12 juillet avec à l'ordre du jour la fusion des 3 commissions afin de rationaliser les études sur un sujet ou deux.

- **Dates des prochains Conseils municipaux fixées à 19h en mairie les :**

- 16 septembre
- 21 octobre
- 18 novembre
- 09 ou 16 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Le secrétaire de séance
Jean Luc AINE

Madame La Maire
Karine MULLET